

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.90.293

10 octobre 1990

## DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

### Comité des obstacles techniques au commerce

#### NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE</u>
2. Organisme responsable: Ministère fédéral de la jeunesse, de la famille, de la condition féminine et de la santé
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national): Denrées alimentaires
5. Intitulé: Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur l'aflatoxine
6. Teneur: <ul style="list-style-type: none"><li>- Extension du champ d'application de l'Ordonnance sur l'aflatoxine aux denrées alimentaires en général.</li><li>- Détermination du taux maximum d'aflatoxine M1 dans le lait ainsi que dans les denrées alimentaires destinées au régime spécial des nourrissons et des enfants en bas âge.</li><li>- Détermination du taux maximum d'aflatoxines B1, B2, G1 et G2, en tenant dûment compte des aspects analytiques pour des valeurs inévitables en l'état actuel de la technique.</li></ul>
7. Objectif et justification: Renforcer la protection de la santé des consommateurs.
8. Documents pertinents: Cette Ordonnance modifie l'Ordonnance relative au taux maximal d'aflatoxine dans les denrées alimentaires (Ordonnance sur l'aflatoxine) du 30 novembre 1976 (Journal officiel, Partie I, page 3313). L'autorisation de rendre une ordonnance découle de l'article 9, paragraphes 1) a), 4) a) et 5) de la Loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels du 15 août 1974 (Journal officiel, Partie I, pages 1945-1946).
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur:
10. Date limite pour la présentation des observations:
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: